Image not found or type unknown

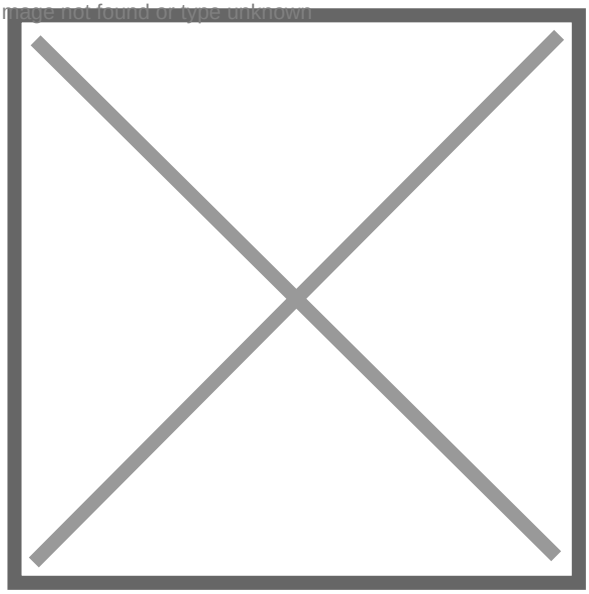

Problème avec mon employeur qui m’a embauché en professionnalisation

Par **Tristementtriste**, le **03/03/2020** à **11:28**

Bonjour,

Anciennement dans le secteur des espaces verts j’étais ex contre maître dans un grand groupe puis par la suite j’ai changé et m’occupait d’une association d’insertion par l’emploi toujours en espaces verts .

L’année dernière je décidai de changer de secteur pour le nettoyage et propreté.

De moi même j’ai trouvé une entreprise pour faire un stage en immersion de 2 semaines pour gérer tout le personnel dans une blanchisserie et valider mon projet professionnel. Les appréciations et notes du stage sont parfait du fait que dans un grand groupe d’espaces verts puis l’insertion j’avais eu déjà à faire au management des équipes + les têtes durs me font pas peur du tout et le social je peux le gérer assez facilement et l’organisation impeccable.

Il me manquait donc que les acquis des techniques et matériels de nettoyage et propreté ainsi que le fonctionnement des déroulements des sites.

En accord avec l’école de professionnalisation de l’inhni je commençai le 20 juin 2020 un contrat de professionnalisation d’une année dans une entreprise de 30 salariés en étant direct 3ème derrière celui à qui appartient la boîte et la secrétaire qui gère aussi les rh + relations clients moyens généraux etc

Mon contrat est de 95 heures par mois en comptant les cours qui sont rémunérés au smic donc je suis à 3h de travail par jour des cours de 3,5H 2 fois par semaine en moyenne. Mais à cela je peux faire des heures en + de travail avec la société si je veux et si ils ont de quoi me

donner. Au final j’aurais donc ce fameux cqp sans débourser un sou tout en étant payé et en complément mon chômage de mes anciens droits d’une durée de 1 an.

Je commence chef de site dans une grande résidence. Au bout de meme pas 2 mois en alternant cours et travail, ils me donnent direct un véhicule de fonction neuf et des responsabilités car tout se passe mieux que leurs attentes de base et mes compétences sont au rendez vous j’apprends vite etc

Je suis donc devenu comme un responsable de tout les sites voir si tout se passe bien + gérer les différents couacs réclamations du client approvisionnement matériels conflit avec salariés etc

Cela me va car j’ai quand même une vie je peux commencer à 6h et finir à midi et enchaîner les cours jusqu’à 17h.

Il ne faut pas oublier que au chômage je gagne 1500 euros par mois et la je tombe à des salaires d’a peine 1100 euros et pôle emploi me complète donc je me sacrifie pour avoir le diplôme.

Au début ça se passe relativement bien mais avec le temps je vois l’ambiance délétère au bureau la secrétaire qui parle plus au patron, le patron qui gère mal les commandes d’approvisionnement que j’ai listé tout ça pour gratter quelques centaines d’euros si on approvisionne pas pendant 1 mois , tirer sur les prix pour les nouveaux sites récupérés (par exemple un site qui peut être nettoyé en 3h minimum car beaucoup de travail , lui il paye que 2h au salarié qui ira le faire). Et dans tout ça les salariés qui m’appellent en se plaignant pas de matériels et trop de travail que ceux qui partent en vacance sont pas remplacés etc

Et maintenant beaucoup démissionnent car forcément conditions de travail mauvaises et retard de paiement on est payé le 15 du mois mais ça encore c’est un autre problème.

Et moi je dois donc ravitailler en matériels les différents sites et remplacer les salariés absents et faire du travail en dehors du nettoyage (par exemple installer des distributeurs dessuie main et savons et papiers toilettes dans des sites etc)

Je dois pointer que les heures que je fais dans les sites et le trajet d’un site à l’autre n’est pas payé alors que c’est ça qui fait que ça fait beaucoup d’heures. Vous connaissez la ville de Paris et ses bouchons .

Exemple aujourd’hui même de mon planning :

6h00 7h00 une boutique de chaussure de luxe à nettoyer dans paris 8eme car la dame qui faisait à quitter la société hier
8h00 12h00 et 15h00 19h00 je dois être à Aubervilliers dans le 93 pour assurer un poste de gardien dans une résidence car le monsieur titulaire du poste est parti en vacance 1 semaine.
Entre 12h00 et 15h00 hier le patron me dit tu fais quoi pendant ta pause je dis je me repose .
Et la il me dit il faut tu livres du matériel à tel site merci . Genre j’ai aucune pause .
19h00 je dois aller faire un site payé 1h30 et un autre payé 1h00

puis je rentre chez moi il est 22h30 . Impossible de parler à ma femme elle dort déjà et j’aurais même pas la force d’avoir une relation intime avec elle donc rentrer en conflit avec ma

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

femme

Et demain rebelotte a 4h30 je dois me réveiller.

En gros je fais du 4h30 - 22h00 pour le travail et je suis pointé 11h30

Avec toute cette fatigue cumulée vendredi j'ai percuté sur la route un monsieur âgé je ne l'ai pas vu dans l'angle mort (les kangoo c'est mal foutu pour ça) et il traversait au rouge! Heureusement le monsieur n'a rien et me poursuit pas mais il m'a brisé le pare brise en tapant avec sa montre dessus lors du choc .

Je parle de ça à mon patron et la secrétaire et ils disent on verra ça lundi. Donc hier ils ont appelé carglass et carglass m'ont appelé pour convenir d'un rendez vous .

Depuis carglass demande 91 euros pour faire le remplacement de pare brise et le patron me confirme pas qu'il va faire un chèque pour payer cela .

Je roule avec un pare brise très fissuré et je fais avec .

L'école je ne peux y aller depuis 2 semaines du fait de mon emploi du temps chargé .

J'en peux plus je me dis dans quelle m**** je me suis mis en acceptant je savais pas que ça partirai comme ça au début je dis je continue jusqu'au 19 juin la fin de mon contrat mais depuis vendredi je me tâte à démissionner mais je perdrai mes droits enfin je pense et j'appréhende de partir au clash avec eux

La semaine dernière une dame qui travaille dans la société a trouvé un cdi temps plein ailleurs et le patron lui a dit elle peut pas quitter y'a un préavis etc il l'a pressionné la dame est parti en dépression mais elle continue dans la société à travailler quand même .

Ils sont dans la loi quand ça les arrange genre dans une autre résidence un chef d'équipe on lui a dit il ne peut enchaîner les 7h il doit prendre une pause de 1h.

Mais moi par contre faut que je fasse tout non stop de 6h à 21h sans pauses

J'aimerai vos avis et que dois je faire car si je quitte la société que m'arrive t'il ? Je peux régler le problème autrement ? Je pensai à en parler à mon cousin qui est juge au prud'homme faisant parti de la cfdt.

Car je pense ils ont pas le droit de faire ce qu'ils me font et j'ai peur à cause de ça d'avoir fais 9 mois de professionnalisation et au final pas avoir mon cqp à 3 mois de mon examen.

A l'heure où je vous écris je suis dans la loge du gardien et je suis fatigué mes yeux se ferment tout seul . Je sens ma santé se détériorer.

J'oublie de vous dire le patron est pas content que je sois rentré dans un piéton et ça le fait chi** pour le pare brise du véhicule . Il s'en fiche de la santé du piéton et de ma fatigue et pour lui je dois assurer pour tout.

Je suis à bout aidez moi vraiment svp!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Merci pour vos réponses à venir.

Par **morobar**, le **04/03/2020** à **10:08**

Bonjour,

CDD ou CDI ?

Il suffit de revenir à l'horaire contractuel et d'exiger des ordres de mission écrits pour les heures cimplémentaires.
Sachant que le total des heures cimplémentaire est limité.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32428

Par **Tristementtriste**, le **04/03/2020** à **11:17**

Je suis simplement en contrat de professionnalisation d'un an .

Ce qui me fait tenir (encore 3 mois à faire) c'est juste le diplôme à la clé

Ma santé est mauvaise surtout depuis 1 mois.

Mon contrat est de 3h par jour soit 95 heures et quelques par mois en comptant 7 heures de cours par semaine à l'école .

J'écris mes heures meme complémentaires mais ils ne comptent pas les trajets avec véhicule de fonction dedans .

Je compte aller voir le médecin traitant et qu'il me fasse faire expertise médicale + arrêt jusqu'à la fin de mon contrat car si vous voyez mon état de santé vous comprendrez .

J'ai déjà demandé à faire moins d'heures j'ai même déjà dis que je me sens pas bien tête qui tourne pas assez de sommeil etc ils en n'ont que foutre excusez moi du terme .

Au final c'est des sms " il faut que vous alliez que vous fassiez etc je leur répond que je peux pas puis ils répondent pas par derrière et après me disent pourquoi t'es pas aller faire ce qu'on t'as dit . J'ai les preuves par sms

Au début je me disais je patiente jusqu'au 19 juin fin de mon contrat et diplôme à la clé en restant en bon terme avec eux etc mais maintenant je commence à m'impatienter.

Si j'avais pas la foi ça ferait longtemps j'aurais sévi mais là je veux pas aller au rapport de force ça retombera sur moi si violence et insulte de ma part .

Je vais voir le lien et si je vois que j'ai raison je pense faire appel au prud'homme + inspecteur

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

du travail en sous marin sans les prévenir de ce qui leur attend

Pensez vous c’est une bonne idée ? Je veux simplement tout arrêter et pas perdre mes droits comme si c’était une démission de ma part .

Merci de me répondre

Par **Tristementtriste**, le **04/03/2020** à **11:24**

Effectivement je suis à plus de 1 dixième d’heure complémentaires vu que je fais 95 heure dans le mois et donc j’arrive à des 150 heures par mois mais le pire les trajets entre chaque site sont pas payés et je fini à des 23h le soir des fois pour me relever à 4h du mat le jour suivant mais ça c’est pas officiel car ils peuvent dire regardez il a fait 11h aujourd’hui donc de 6h du mat à 17h et la je peux pas prouver les trajets vu qu’ils sont pas déclarés

Par **morobar**, le **04/03/2020** à **11:30**

[quote]
Je compte aller voir le médecin traitant et qu’il me fasse faire expertise médicale + arrêt jusqu’à la fin de mon contrat car si vous voyez mon état de santé vous comprendrez .

[/quote]
Il n'est pas compétent pour déterminer votre in aptitude. Si vous passez par l'arrêt de travail classiruqe vous aurez droiyt à une visite de ocntrôle de la CPAM, ou du moins une convocation auprès du médecin conseil.

[quote]
inspecteur du travail

[/quote]
Celui-ci n'est pas compétent pour les conflits individuels. il vous conseillera toutefois utilement dans les démarches éventuelles à accomplir, à faire et surtout ne pas faire.

Moi je m'entiendrais à l'horaire contractuel et laisserai venir.

[quote]
c’est juste le diplôme à la clé

[/quote]
Le CQP n'est pas un diplôme.

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/article/certificat-de-qualification-professionnelle-cqp

[quote]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

si je vois que j’ai raison je pense faire appel au prud’homme

[/quote]
Il est toujours possible de saisir le CPH mais mieux vaut demander conseil à votre cousin conseiller ouvrier pour la constitution du dossier de saisine.

Par **Tristementtriste**, le **06/03/2020** à **11:11**

Vraiment merci pour votre réponse

Ce qui devait arriver arriva.

Je ne me souviens plus de rien. Mercredi soir ayant plus rien à manger à la maison je décide d’enchaîner les courses alimentaires avant de ré enchaîner le travail jusqu’à 22h

Je rentre je porte les course je monte les 3 étages 4 aller retour et je sais plus ce qui s’est passé en gros je prend conscience je suis avec les pompier dans leur véhicule et ils m’emmènent aux urgences

Une fois la bas j’arrive pas à me lever là tension est de 16 et ils me font un scan sûrement pour voir si c’est pas coronavirus

Après je m’endors et quand je me réveille il est 4h du matin ils reprennent ma tension et vérifie mon cœur et la ma tension est redescendu à 12,7

Le médecin des urgences m’a fait un arrêt d’un jour de travail et me dit c’est un malaise vagale que j’ai fais

J’explique alors que je fais du 4h 22h pour un cqp etc il me dit voyez direct votre médecin traitant et faites cesser ce quotidien il était choqué

Mon beau frère et ma femme m’explique qu’ils ont entendu un bruit fort et ils sont allé voir à l’entrée et la ils m’ont retrouvé au sol inconscient et ils ont direct appelé les pompiers. J’ai cogné mon crâne sur le mur mais sans conséquence heureusement

J’ai rendez vous a 12h30 avec mon médecin traitant donc pour faire prolonger mon arrêt sûrement pour surmenage et besoin de repos mais je sais que ceci reviendra

J’aimerai bien qu’il m’arrête jusqu’à vendredi prochain le temps de voir un psy et l’inspection du travail si c’est possible

Que dois je faire je me sens faible en tout cas et j’ai dormi comme j’ai pu jeudi la journée (car le travail n’arrêtait pas de m’envoyer des messages du genre " c’est bon tu vas mieux demain t’es la ? " ou " c’est quelle jour les encombrants sur tel site etc " etc etc

Même la avec du repos je me sens toujours aussi mal

quand je dis diplôme oui cqp qui va avec les études de commerce que j’ai fais mais c’est vrai

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

que ceci n’est pas un diplôme officiel

Par **morobar**, le **07/03/2020** à **10:06**

Je ne comprends pas ce que vous attendez comme conseil des bénévoles qui oeuvrent par ici.

Vous êtes en Arrêt de travail ou vous n'êtes pas en arrêt;

Personne ne va diagnostiquer l'éventuelle ,pathologhie dont vous souffrez. Une tension de 16 n'a jamais tué personne au contraire le surmenage est traduit en général par une baisse de tension.

Je vous ai déja écrit de vous en tenir aux horaires de votre contrat à temps partiel. Je ne sais pas l'écrire en russe ni en chinois, mais le coeur y est.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés